



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_66 - Céline Misiego et consorts au nom EP - Pour la protection des abeilles sauvages

Texte déposé :

En ces temps de de grande inquiétude sur le climat et la biodiversité, l'abeille a la cote. C'est normal, car l'importance de ce tout petit insecte est inversement proportionnelle à sa taille. En effet l'abeille sert à polliniser. La pollinisation correspond, chez les plantes à fleur, au transport du pollen des organes de reproduction mâle vers les organes de reproduction femelle pour permettre la reproduction sexuée. La pollinisation est une étape préalable à la fécondation dans le cycle de vie de ces plantes. Elle permet donc d'assurer une biodiversité essentielle à notre écosystème, à notre nature et donc à notre survie.

Je l'ai dit l'abeille a la cote et c'est donc tout logiquement que nous voyons un véritable essor des ruches urbaines, certaines entreprises s'étant même spécialisées dans l'installation clé en main de ruches à destination des entreprises. L'intérêt des entreprises étant, à n'en pas douter, de faire quelque chose en faveur de l'environnement... à moins qu'il s'agisse de greenwashing ? Finalement l'un ou l'autre c'est égal car le problème reste le même. En installant des ruches un peu partout on augmente fortement le nombre d'abeilles mellifères, ce qui n'est pas sans conséquences. En effet l'abeille à miel (mellifère/domestique) fait de la concurrence à un autre insecte encore plus important pour la pollinisation, l'abeille sauvage.

Les abeilles sauvages ne fabriquent pas miel mais sont essentielles à la pollinisation car les abeilles mellifères sont moins efficace en pollinisation, de plus chaque plante a sa sorte d'abeilles sauvage et ne peut être pollinisée que par celle-ci, comme par exemple les tomates. C'est donc en combinant les abeilles domestiques avec les abeilles sauvages qu'on couvre l'ensemble du besoin en pollinisation. Il y a donc un équilibre à trouver.

Mais l'équilibre est loin d'être atteint car 40 % des abeilles sauvages sont en danger d'extinction. Ceci étant notamment du à une récente forte augmentation du nombre de ruche d'abeille domestique, comme s'en faisait l'écho le reportage de Mise au Point, RTS, du 28.08.2022. Elles peinent à accéder aux fleurs car elles se retrouvent constamment en compétition avec abeilles à miel en constante augmentation. En découle des problèmes pour la croissance des abeilles sauvages, problèmes qui se répercutent de génération en génération menant à un affaiblissement progressif de toute l'espèce.

C'est pourquoi il est urgent de réfléchir à un meilleur encadrement de cette activité pour limiter le nombre de ruche ou mettre une distance entre les différents ruchers car force est de constater que l'essor des ruches d'abeilles domestiques, quelque soit la raison, à un impact sur la biodiversité et il faut agir avant que cette impact n'ait des conséquences fort désastreuses.

Le présent postulat demande donc au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'encadrer l'installation de ruches d'abeilles mellifères.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Anna Perret (VER)
3. Cédric Roten (SOC)
4. Cendrine Cachemaille (SOC)
5. Claude Nicole Grin (VER)
6. Didier Lohri (VER)
7. Elodie Lopez (EP)
8. Felix Stürner (VER)
9. Géraldine Dubuis (VER)
10. Hadrien Buclin (EP)
11. Jean-Louis Radice (V'L)
12. Joëlle Minacci (EP)
13. Marc Vuilleumier (EP)
14. Martine Gerber (VER)
15. Nathalie Jaccard (VER)
16. Oriane Sarrasin (SOC)
17. Pierre Fonjallaz (VER)
18. Sabine Glauser Krug (VER)
19. Sylvie Podio (VER)
20. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
21. Théophile Schenker (VER)
22. Valérie Zonca (VER)
23. Vincent Bonvin (VER)
24. Vincent Keller (EP)